



2003, LES FRANÇAIS REVENDIQUENT LA PRESENCE DE L'OURS DANS LES PYRENEES



Boutxy et Caramelles, oursons de Mellba, nés en 1997 de la réintroduction dans les Pyrénées Centrales .



Image: Yannick et Sarah à Paris, 2003.

Il reste aujourd'hui 50 000 ours en Europe et seulement une quinzaine dans les Pyrénées françaises.

Alors qu'au début du 20^{ème} siècle, 200 ours vivaient encore dans les Pyrénées, il n'en restait plus que 5 en 1995 ! Grâce à la réintroduction réalisée en 1996-97 en Pyrénées Centrales, ils sont aujourd'hui une quinzaine, quatre ou cinq dans les Pyrénées Atlantiques et neuf répartis entre les Pyrénées Centrales et Orientales.

Presque 7 ans après ces premiers lâchers d'ours en Haute-Garonne, les Français plébiscitent la présence des ours à 88 % et les Pyrénéens en particulier à 86 %, selon un récent sondage IFOP pour le WWF et l'ADET-Pays de l'Ours.

Cependant, le nombre actuel d'ours n'est pas suffisant pour assurer la survie de l'espèce, d'où la nécessité de nouveaux lâchers. 72% des Français (90% des – de 35 ans) se déclarent favorables à de nouveaux lâchers d'ours afin de restaurer une population viable, ainsi que 58% des Pyrénéens (70% chez les jeunes).

Quelle est aujourd'hui la situation de l'ours dans les Pyrénées? Que révèle ce sondage ?

50 000 ours en Europe, 6 600 en Roumanie, 720 en Bulgarie, 80 en Italie, et quelques dizaines en Espagne.

Un sondage positif : Plus de 80% des Français plébiscitent la présence de l'ours dans les Pyrénées et 72% sont favorables à de nouveaux lâchers d'ours dans la région

Mené en deux phases, entre le 30 décembre 2002 et le 9 janvier 2003, ce sondage IFOP pour le WWF et l'ADET-Pays de l'Ours a été réalisé auprès du grand public sur deux échantillons de populations différents :

- 403 personnes, représentatives de la population issue des 939 communes de la zone montagne des Pyrénées, âgée de 15 ans et plus ;
- 1006 personnes, représentatives de l'ensemble de la population française âgée de 15 ans et plus.

A travers ce sondage, le WWF et l'ADET-Pays de l'Ours ont voulu connaître l'opinion et l'acceptation de l'ours des populations locales concernées par sa présence ainsi que celle de l'ensemble de la population française.

L'enquête a porté sur :

• le symbole que représente l'ours et la place que lui octroie l'opinion dans le patrimoine national, local et dans le domaine économique :

L'ensemble des populations interviewées est très attaché à la présence de l'ours dans les Pyrénées.

Pour les Pyrénéens (86%), comme pour l'ensemble des Français (88%), la présence de l'ours fait partie du patrimoine pyrénéen et représente très fortement une identité pyrénéenne, notamment pour les jeunes.

Pyrénéens et Français reconnaissent aussi à l'ours une grande importance en tant que symbole d'un milieu naturel appartenant aussi au patrimoine national.

L'attachement à la présence de l'ours se révèle aussi par le **jugement favorable** des montagnards et de l'ensemble des Français **sur l'introduction d'ours supplémentaires** dans les Pyrénées. Dans un contexte conflictuel, où des responsables et élus locaux affirment régulièrement l'opposition de la population locale, 58 % des montagnards et 72% des Français sont favorables à de nouvelles introductions d'ours dans les Pyrénées pour qu'une population viable assure à terme la survie de l'espèce.

De futures réintroductions recueillent davantage de partisans parmi les moins de 35 ans dans les Pyrénées (70%), comme sur l'ensemble du territoire national (89%).

• la connaissance de différentes actions favorisant la cohabitation entre les bergers en montagne et les ours et l'efficacité des mesures appliquées pour aider à cette cohabitation

Bien que ces actions soient encore assez récentes, elles sont jugées efficaces par l'ensemble des sondés. 85% d'entre eux le reconnaissent, notamment en ce qui concerne la restauration

des cabanes de montagne pour protéger les troupeaux, l'embauche de bergers pour les garder et l'équipement en radio-téléphones.

La protection des troupeaux par les chiens Patou est l'action la plus connue de l'ensemble des montagnards (71%). Elle apparaît d'ailleurs comme l'une des solutions spontanément proposées par les interviewés pour améliorer la cohabitation homme / prédateur. Au delà de 35 ans, les interviewés ont une meilleure connaissance des moyens à mettre en place pour favoriser la cohabitation.

Ce sondage révèle que l'ensemble des Français et des montagnards pyrénéens acceptent et revendiquent la présence de l'ours dans les montagnes pyrénéennes et bien au-delà, encouragent la survie de l'espèce en soutenant largement de nouvelles réintroductions.

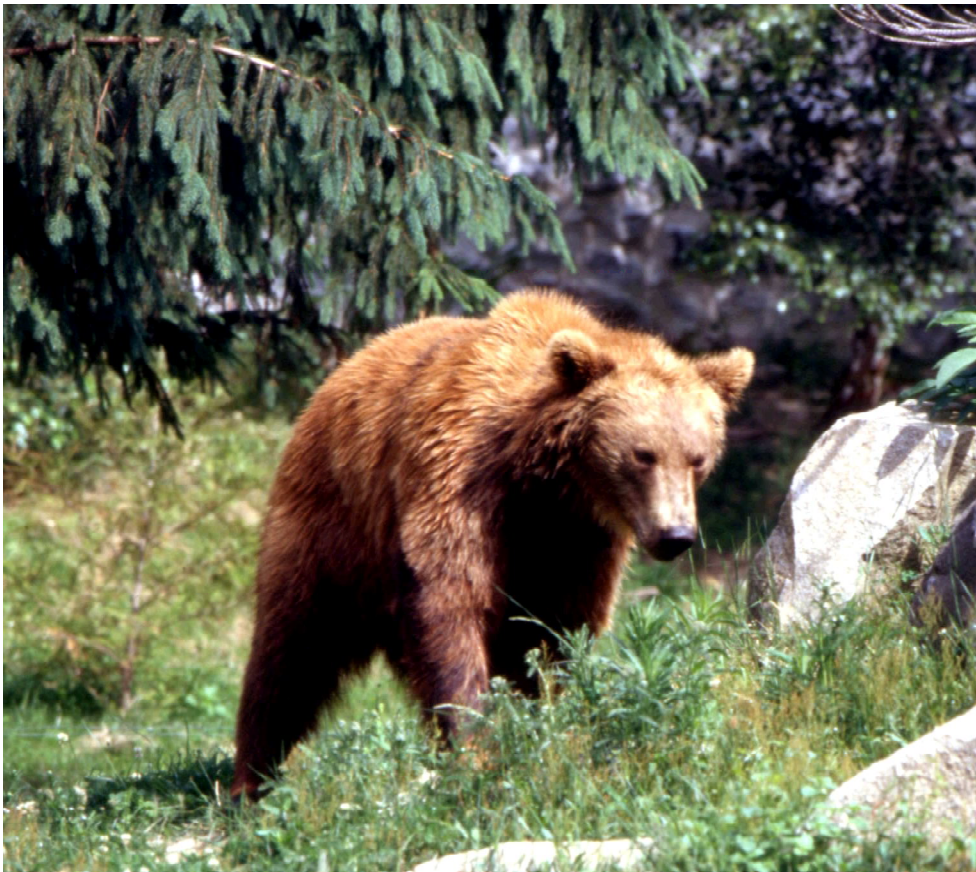
L'ours dans les Pyrénées : le mammifère le plus rare de France

Espèce prioritaire de la Directive Habitats et protégée par la Convention de Berne , l'ours brun est le mammifère le plus rare de France. C'est un animal solitaire qui peut vivre dans la nature jusqu'à 25 ans. Son poids varie en fonction de l'âge, du sexe et des saisons : le mâle pèse de 80 à 250 kg et la femelle de 65 à 170 kg. Dans les Pyrénées, le territoire d'un mâle s'étend sur 100 km_ et celui d'une femelle et de ses oursons sur une quinzaine de km_.

L'ours a une vue médiocre, compensée par une ouïe très fine et un excellent odorat. Pour subvenir à ses besoins, il arpente toute la montagne pyrénéenne.

L'ours est un omnivore opportuniste, principalement végétarien (68% de son alimentation).

8% de son alimentation est aussi composée de mammifères sauvages comme les chevreuils, les isards (principalement des charognes) et domestiques.



L'ours et les Pyrénées, une histoire mouvementée

1970 : environ **40 ours** dans les Pyrénées, après interdiction de la chasse à l'ours depuis 1962.

1981 : l'ours devient une « espèce totalement protégée sur l'ensemble du territoire des Pyrénées ».

1983 – Création du groupe « Ours », collectif d'associations de la nature que rejoint le WWF.

1984 : **18 ours** – Suite à une campagne du groupe « Ours », le Ministère de l'Environnement lance le « Plan Ours » pour restaurer une population ursine de 40 individus en 5 ans - Échec du plan.

1988 : une note interministérielle indique aux préfets les actions à mettre en œuvre pour protéger les ours. Échec de la tentative lié à un manque de coordination.

1990 : **10 ours** – Le groupe Ours obtient la mise en place d'un groupe de travail (élus-chasseurs-protecteurs-État) devant aboutir en concertation à des propositions de création de territoires protégés pour l'ours. Un arrêté ministériel institue 6500 ha de réserves et régleme la circulation routière dans la zone à ours du Béarn.

1993 : L'ADET signe une charte avec l'État prévoyant le lâcher à titre expérimental de 3 ours en Pyrénées Centrales. Le statut d'espèce protégée de l'ours est modifié afin de pouvoir intervenir sur des ours « à problèmes ». L'ours n'est plus une espèce totalement protégée.

1994 – **5 ours** : Signature en Béarn de la « charte pour le développement durable des vallées béarnaises et pour la protection de l'ours » et création de l'Observatoire de la zone à ours par le WWF et le Fonds d'Intervention Eco-pastoral (FIEP). L'Institution Patrimoniale du Haut Béarn rassemble tous les acteurs concernés pour établir une politique locale de développement durable qui intègre et valorise la présence de l'ours dans la région.

1996 – Lâcher de deux ourses, Ziva et Mellba, à Melles, en Haute-Garonne.

1997- Lâcher d'un mâle, Pyros, et premières naissances d'oursons en Pyrénées Centrales : 5 oursons, dont 4 ont survécu

1999 – L'ADET-Pays de l'Ours lance un programme de développement durable et de valorisation des productions locales de qualité.

2000 – Naissance de 2 oursons en Pyrénées Centrales

2001 – Naissance d'1 ourson en Pyrénées Centrales, qui ne survit pas.

2002 – Naissance de 2 oursons en Pyrénées Centrales

Des efforts de réintroduction à poursuivre

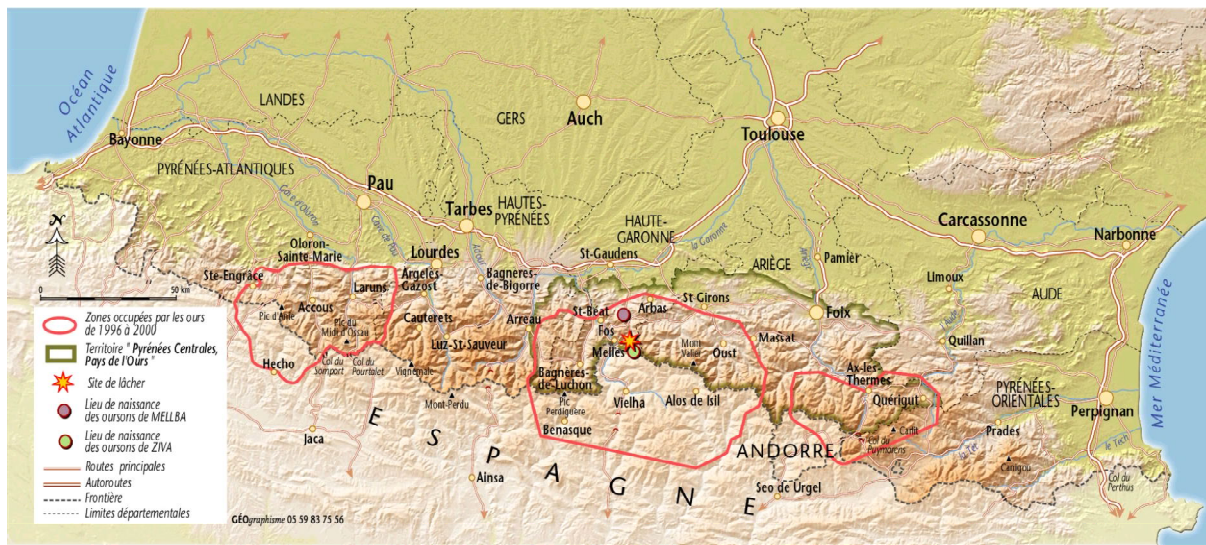
A la fin des années 80, alors que sont relevés les derniers indices de présence d'ours en Pyrénées Centrales, quelques élus se réunissent et fondent l'ADET, pour proposer la réintroduction d'ours afin de ne pas laisser disparaître l'espèce et faire de l'ours le garant de la qualité de l'environnement naturel, misant sur l'élan touristique et économique suscité par sa présence.

Une charte fixant les conditions de lâcher de 3 ours à titre expérimental est signée en 1993 entre l'ADET et l'État.

Par la suite, en 1995, un large partenariat regroupant associations locales, fédérations de chasse, organismes publics (ONC, ONF) et DIREN permet la création d'une équipe technique et scientifique "Ours" pour la surveillance et le suivi des ours relâchés dès le printemps 1996.

Afin de restaurer une population viable dans les Pyrénées, 3 ours en provenance de Slovénie ont été lâchés dans les Pyrénées Centrales. En mai 1996, Ziva une femelle de 6 ans est ainsi arrivée en France, en juin suivant, c'est au tour de Mellba, une femelle de 5 ans puis de Pyros un mâle de 8 ans au printemps 1997.

Aujourd'hui, globalement réussie après le lâcher de ces deux femelles et de ce mâle, la réintroduction des ours slovènes a donné lieu à 10 naissances. Le massif pyrénéen constitue toujours un habitat favorable aux ours bruns, leur fournissant nourriture et calme et où les activités humaines les dérangent peu.



Les voies de la cohabitation avec l'homme

La cohabitation homme / ours doit maintenant être envisagée sur l'ensemble du massif pyrénéen. En s'éloignant du territoire maternel, les jeunes mâles étendent leur domaine, ce qui nécessite de considérer leur présence sur l'ensemble des Pyrénées.

Les actions menées en Béarn et en Pyrénées Centrales démontrent que la cohabitation élevage-ours est possible.

Le retour de l'ours pose en fait plus de questions que de problèmes. Le pastoralisme pyrénéen est en crise et l'ours n'en est en rien responsable. Les mesures d'accompagnement liées au retour de l'ours (embauche de bergers, protection des troupeaux par des chiens patous, réfection des cabanes, valorisation des produits ...) sont, à l'inverse, de nature à accélérer la modernisation et la nécessaire mutation de l'élevage qui doit répondre à de nouvelles demandes de la société (respect de l'environnement, productions de qualité, création d'emplois ...).

Si les ours tuent effectivement quelques dizaines de brebis chaque année, tous les éleveurs qui ont accepté de mettre en place les mesures de prévention conviennent qu'ils perdent maintenant moins de brebis l'été qu'avant le retour de l'ours. L'ours n'est effectivement qu'une des causes de mortalité, minoritaire, des brebis en estive. Chiens (errants ou de touristes), maladies, accidents, orages et conditions climatiques sont beaucoup plus préjudiciables aux troupeaux que tous les ours réunis. Or, le retour des bergers et des chiens de protection permettent de prévenir l'essentiel de ces pertes.

Un pastoralisme moderne et de qualité cohabite sans problème avec l'ours et les autres usages du milieu.

Il reste que, même si les ours réintroduits se sont bien adaptés, ils sont trop peu nombreux dans le massif pyrénéen pour que la population y soit viable.

Les associations et la protection de l'ours

Le WWF, l'ADET-Pays de l'Ours et le FIEP-Groupe Ours Pyrénées militent pour la restauration de la population d'ours bruns dans les Pyrénées.

Pour cela, ce projet nécessite l'acceptation sociale des acteurs locaux. Le WWF travaille avec l'ADET-Pays de l'Ours et le FIEP en cherchant à concilier le développement du pastoralisme avec la présence de l'ours et en valorisant les produits de l'économie locale grâce à l'image de cet animal.

Ainsi, l'ADET-Pays de l'Ours a récemment lancé l'agneau « broutard du Pays de l'Ours » et organisé les Automnales du Pays de l'Ours, un festival pyrénéen, pour mieux faire connaître l'ours et les activités de montagne.

En Béarn, le FIEP aide les bergers par le prêt de radio-téléphones pour améliorer leurs conditions de travail. L'association valorise aussi l'élevage en s'appuyant sur une image positive de l'ours, à travers la vente du "Pé Descaous" (va -nu-pieds, nom de l'ours en béarnais), fromage frappé d'une empreinte de patte d'ours et fabriqué par les bergers de la zone à ours.